

## **INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

### **RENTRÉE 2023**

#### **Dates de la campagne d'inscription administrative**

- Ouverture des inscriptions définitives : 5 juillet 2023 pour les licences et pour les masters, 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour le CRFPA
- Clôture des inscriptions Parcoursup en 1<sup>ère</sup> année de licence
  - Avant le 19 juillet 2023 12h pour une proposition Parcoursup définitivement acceptée jusqu'au 10 juillet 2023 inclus
  - Avant le 25 août 2023 12h pour les propositions définitivement acceptées entre 11 juillet et 20 août 2023
  - Avant le 20 septembre 2023 pour les candidats en phase complémentaire.
- Clôture des inscriptions en licence :
  - 31 août 2023 pour les licences et les CPGE Cachan
  - 20 septembre 2023 minuit pour les procédures complémentaires Parcoursup
- Clôture des inscriptions en master 1<sup>ère</sup> année :
  - 20 juillet 2023 pour les candidats ayant accepté une proposition avant le 17 juillet 2023
  - 24 août 2023 pour les candidats ayant accepté une proposition entre le 18 juillet et le 22 août 2023
  - 15 septembre 2023 pour toute proposition acceptée à partir du 23 août 2023
- Clôture des inscriptions pour les autres formations :
  - 15 septembre 2023 pour les autres formations
  - 27 octobre 2023 pour les CPGE ECT Pergaud et Courbet
  - Avant le 30 décembre 2023 pour l'IEJ (inscription à la formation et à l'examen)

#### **Ouverture du bureau de la scolarité**

- Accueil en présentiel tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h.
- Nous joindre par message électronique : [sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr](mailto:sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr) (précisez votre nom-prénom, promotion).
- Nous joindre par téléphone au 03.63.08.25.97 à partir du 5 juillet. Attention, ce numéro est dédié uniquement aux problématiques d'inscription.

La scolarité sera fermée du 21 juillet midi au 15 août 2023 inclus.

## Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

Avant la procédure d'inscription, vous devrez vous acquitter de la « Contribution vie Etudiante et Campus » sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Une quittance ou attestation vous sera délivrée, elle sera obligatoire dans le processus d'inscription.

Pour les inscriptions en ligne, le numéro de quittance devra être saisi.

Pour les inscriptions « papier », une copie de l'attestation vous sera demandée.

Les étudiants assujettis et exonérés (boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile) doivent également effectuer cette démarche.

Les étudiants non assujettis (étudiants en formation continue, échanges internationaux, auditeurs libres) n'ont pas à effectuer cette démarche.

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://cvec-info.nuonet.fr/la-cvec.html>

## Inscription et réinscription administrative à l'Université

- ✓ **Inscription et paiement en ligne** pour les diplômes de licence, licence professionnelle et master et IEJ

<http://admission.univ-fcomte.fr/>

### Remarques :

- ❖ Pour les candidatures (parcoursup, eCandidat, Mon Master), votre inscription ne sera possible que si votre candidature a été acceptée et confirmée.
- ❖ Pour les réinscriptions : les étudiants ajournés à la première session ne pourront s'inscrire qu'après la publication des résultats de seconde chance. Les étudiants de licence AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure) s'inscriront uniquement dans l'année supérieure afin d'éviter le paiement d'un droit complémentaire.
- ❖ Pour les étudiants en contrat de professionnalisation ou en apprentissage, l'inscription en ligne ne sera possible qu'après l'envoi d'un mail de confirmation de la scolarité.
- ❖ Pour les CPGE et ECT du lycée Pergaud, les inscriptions en ligne débiteront à réception du mail de la scolarité.

- ✓ **Inscription avec dossier d'inscription au format papier pour les étudiants suivants :**

- ❖ Les CPGE du lycée Courbet auront un dossier au format papier à compléter.
- ❖ Etudiants étrangers arrivant pour la première fois en France : présentez-vous début septembre au bureau de la scolarité pour accomplir les démarches administratives (dossier d'inscription, paiement par carte bancaire à privilégier).
- ❖ Etudiants s'inscrivant à un diplôme d'université : le dossier d'inscription vous sera transmis après sélection.
- ❖ Auditeurs libres : dossier d'inscription transmis sur demande.

*La qualité d'auditeur libre ne confère pas le statut d'étudiant. Elle permet de suivre les cours magistraux de son choix (à l'exception des cours de l'IEJ, des préparations concours, des diplômes d'université et des licences et masters sélectifs). La qualité d'auditeur libre permet l'accès aux services de la Bibliothèque Universitaire et l'accès aux salles de travail. Elle ne permet en aucun cas de suivre les travaux dirigés et de passer les examens continus ou terminaux.*

## Pour tous les autres cas, contactez la scolarité :

Par téléphone en cliquant sur le lien suivant : <http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/formations/inscription/inscription---scolarites-17.html>

Par messagerie électronique : [sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr](mailto:sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr)

## PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

### ✓ Dans le cas d'une inscription en ligne

Le paiement des droits d'inscription s'effectue par carte bancaire via l'application d'inscription en ligne avec la possibilité de choisir le paiement intégral ou le paiement en 3 fois pour les droits supérieurs à 200 euros uniquement.

Les étudiants boursiers sont exonérés des droits d'inscription. Le statut de boursier est contrôlé au moment de votre inscription. Si votre dossier social n'est pas à jour, il faudra vous acquitter de vos droits d'inscription et vous pourrez demander le remboursement après réception de votre notification de bourse. D'autre part, en cas de rejet de bourse, les droits universitaires seront dûs.

### ✓ Dans le cas d'une inscription avec dossier papier

Vous pourrez régler vos droits par chèque, virement bancaire, carte bancaire avec prélèvement unique (TPE virtuel).

Reportez-vous au document joint au dossier d'inscription.

## COMMENT TRANSMETTRE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Les pièces justificatives doivent **obligatoirement** être numérisées et déposées dans les 3 jours sur l'application suivante :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

**Attention** : Les documents envoyés par voie postale ou déposés à l'UFR ne seront pas acceptés.

Seuls les étudiants étrangers s'inscrivant pour la première fois en France et à l'UFC, les 1<sup>ères</sup> années de CPGE du lycée Courbet, les inscrits en D.U et les auditeurs libres devront transmettre leur dossier complet par voie postale à l'adresse de l'UFR SJPEG en précisant la formation suivie.

**Le service de scolarité se réserve le droit d'annuler l'inscription administrative si après plusieurs relances, les documents ne sont toujours pas transmis.**

## SUIVI ET CONSULTATION DE VOTRE INSCRIPTION :

Vous avez déposé vos documents en ligne, consultez l'avancement de votre dossier en cliquant sur ce lien :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Vous recevrez un message électronique lorsque le dossier sera validé par le service.

Vous recevrez également un message électronique en cas de pièces manquantes ou refusées. Il faudra alors déposer les pièces en allant sur le lien ci-dessus.

Pour les dossiers au format papier, aucune consultation n'est possible.

## **CARTE D'ÉTUDIANT, CERTIFICATS DE SCOLARITÉ, STICKER :**

Les certificats de scolarité seront envoyés par mail après contrôle de l'inscription (paiement et dépôt des pièces).

Les cartes d'étudiant pour les primos entrants seront envoyées par voie postale. En attendant, à réception de votre certificat de scolarité, vous pourrez télécharger l'application mobile du CROUS pour régler vos repas.

Pour les étudiants possédant déjà une carte d'étudiant, celle-ci sera mise à jour automatiquement (y compris si vous étiez inscrit dans une autre filière de l'Université de Franche-Comté). Le sticker, à coller sur la carte, sera distribué à la rentrée sur présentation du certificat de scolarité 2023-2024.

La carte d'étudiant est demandée pour l'accès aux salles d'examen, pour la restauration (CROUS) et pour l'accès à la Bibliothèque Universitaire.

## **CARTE PERDUE :**

Le coût d'une réédition s'élève à 10 euros (tarif actuel) à payer en ligne en allant sur le lien suivant :

<https://applications.univ-fcomte.fr/PaiementEnLigne>

Vous pourrez ensuite récupérer votre nouvelle carte au bureau de la scolarité.

## **VOUS N'AVEZ PAS D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE VOUS PERMETTANT DE RÉALISER VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE :**

En septembre 2023, une salle informatique en libre-service sera à votre disposition (bâtiment central 1<sup>er</sup> étage). Vous disposerez d'un ordinateur et d'un scanner et vous pourrez enregistrer vos documents à l'aide d'une clé USB que vous aurez préalablement amenée. Vous n'aurez pas la possibilité d'imprimer des documents.

Pour scanner vos documents, vous pouvez également utiliser les applications de téléphone mobile.

# INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

## EN LICENCES DROIT – LAS DROIT accès santé – AES - ÉCONOMIE GESTION (sauf parcours Cachan)

Les inscriptions pédagogiques s'effectuent en ligne au moment de l'inscription administrative. Ne quittez donc pas prématurément les applications.

Vous devrez impérativement faire votre inscription pédagogique sur les **deux** semestres.

Si vous avez quitté la page web ou si vous voulez changer vos choix :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/ip-web/>

Les modifications en ligne seront possibles après la réunion de rentrée et au plus tard après passage en salle informatique.

### - **Pour les autres diplômés :**

Les inscriptions pédagogiques s'effectueront au moment de votre passage en salle informatique ou en remplissant la fiche pédagogique concernée.

### **LES RÉUNIONS DE RENTRÉE SONT OBLIGATOIRES.**

**Le calendrier de rentrée est en cours de construction et  
sera consultable sur la page d'accueil du site de l'UFR**

### - **Contacts sauf pendant la fermeture de l'établissement :**

Par mail : [sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr](mailto:sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr)

Par téléphone : 03.63.08.25.97 à partir du 5 juillet.